



Obligation de la caution solidaire dans une location.

Par **marsdudouet_old**, le **10/12/2007** à **00:09**

Bonjour. rnJe voudrais connaître les obligations de la caution dans le cas ou le locataire n'a pas souscrit de contrat d'assurance pour la location ou bien que l'assurance ne couvre pas l'incident ?rnExemple: rn-Quelles sont les obligations de la caution en cas d'incendie accidentel, avec absence de contrat d'assurance, ou volontaire et non couverte par l'assurance?rnrnOn me demande d'être caution solidaire et je voudrais connaître l'ensemble de mes obligations autre que celles de payer les loyers et charges...rnrnQue veut dire dans un contrat: "les dégradations et réparations locatives"?rnrnCordialement.rnMerci.